

**Note à l'attention de :**  
**Mesdames et Messieurs**  
**les parents d'élèves souhaitant**  
**inscrire leur(s) enfant(s) aux**  
**Transports scolaires**  
**pour la rentrée 2018/2019**

DGAPT/DTM/BI/2018-02-2519

<p><b>INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES</b> <b>ANNEE 2018/2019</b></p>
--

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de vous préciser les modalités d'inscription de votre/vos enfant(s) aux transports scolaires et les modalités d'interventions de la Région des Pays de la Loire en votre faveur, pour la rentrée 2018/2019.

En effet, la Région des Pays de la Loire a en charge l'organisation des transports scolaires sur l'ensemble du Département, à l'exception des périmètres de transport urbain de la Roche sur Yon, du Pays des Olonnes et de Fontenay le Comte.

Nous assurons aussi la gestion administrative et financière des 35000 élèves utilisant quotidiennement le car pour se rendre dans vos établissements scolaires du département.

Comme chaque année, **la Région souhaite poursuivre ses efforts en matière de dématérialisation des inscriptions afin de limiter l'impact environnemental de ces procédures.** Aussi, je vous invite à renouveler leur inscription en ligne sur :

<p><b><u><a href="http://www.scolaires85.paysdelaloire.fr">www.scolaires85.paysdelaloire.fr</a></u></b></p>
---

**Toute nouvelle inscription aux transports scolaires pourra s'effectuer en ligne à partir du 2 mai 2018.**

***NB :** A défaut de pouvoir utiliser Internet, les familles pourront recevoir, pendant cette période transitoire et sur demande uniquement, un exemplaire du dossier d'inscription par voie postale pour le renvoyer ensuite à l'Antenne Régionale de la Vendée.*

Les élèves bénéficiant déjà du transport scolaire en 2017/2018 seront destinataires à leur domicile fin avril 2018 d'un courriel mentionnant leurs identifiants informatiques qui leur permettront de renouveler leur inscription en ligne.

La clôture des inscriptions est fixée au **24 juin 2018** (pour les élèves dont l'orientation est connue).

**Au-delà de cette date, une pénalité de 15 €** sera appliquée, sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu à l'adresse suivante :

**ANTENNE RÉGIONALE DE LA VENDÉE**

Service Transports routiers de voyageurs

40 rue du Maréchal Foch

TS 80040

85927 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Tél : 02.28.85.82.82

[transportsscolaires85@paysdelaloire.fr](mailto:transportsscolaires85@paysdelaloire.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Présidente du Conseil Régional  
et par délégation

Le Chef de service Transports routiers  
de voyageurs de la Vendée,



Olivier BLOT